

ERYMA
Contrat de Maintenance et Services Vidéoprotection
Eglise Notre Dame des Mineurs

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de maintenance et de services avec la société ERYMA SAS LOISON-SOUS-LENS 133 Route de Lille RN 17 62218 LOISON-SOUS-LENS, pour afin d'assurer la maintenance et les services de vidéo protection installée à l'Eglise Notre Dame des Mineurs à Waziers.

Le montant mensuel s'élève à 329.40 € TTC pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 septembre 2024.

La révision de prix est annuelle le 1^{er} janvier de chaque année suivant la formule citée dans l'article 6.7.

Fait à Waziers, le 24 octobre 2023
Le Maire,
Laurent DESMONS

